

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**LE JEUDI 25 JUIN 2009,
À 10 h 30**

**SALLE DE CONFÉRENCE
90, RUE SPARKS
10^{ième} ÉTAGE**

Présents :

M. le juge en chef Richard
M. le juge en chef Lutfy
Mme la juge Sharlow
M. le juge Pelletier
M. le juge Ryer
M. le juge Lemieux
Mme la juge Heneghan
M. le juge O'Reilly
M. le juge Phelan
Mme la protonotaire Aronovitch
Mme la protonotaire Tabib
M. Simon Barker
Mme Kerri Froc
M. Brian Evernden
M. Peter Grant
M. Mario Bellissimo
M. Martin Masse
Mme Susan Beaubien
M. Raymond Guenette
M. Guy Joubert

Regrets :

M. le juge Létourneau
M. le juge Sexton
M. Guy Dufort
M. Wilfred Lefebvre

Secrétaires de la réunion :

Maître Chantelle Bowers, attachée de direction, Cour d'appel fédérale
Maître Andrew Baumberg, attaché de direction, Cour fédérale

1. Mot de bienvenue

L'honorable John D. Richard, juge en chef de la Cour d'appel fédérale a remercié les membres du comité de liaison entre la magistrature et le barreau de leur participation, qui encourage la communication ouverte entre un barreau dévoué et une magistrature indépendante.

L'honorable Allan Lutfy, juge en chef de la Cour fédérale a aussi remercié à son tour les membres du comité de leur présence et il a remercié également le juge en chef Richard de son travail avec les comités de liaison pendant plusieurs années.

2. Mot de bienvenue

M. Guy Joubert, Président de l'Association du Barreau canadien a parlé au nom de tous les membres de l'ABC en remerciant le juge en chef Richard de son dévouement et de son engagement envers les tribunaux et les avocats qui plaident devant ces derniers. M. Joubert a souligné que le dévouement du juge en chef Richard avait commencé lorsqu'il fut nommé juge de la Cour fédérale du Canada – première instance, ensuite en tant que juge en chef adjoint de la Cour fédérale du Canada, ensuite comme juge en chef de la Cour fédérale du Canada, et finalement en tant que juge en chef de la Cour d'appel fédérale.

M. Guy Joubert a offert un cadeau d'appréciation au juge en chef Richard de la part des membres de l'ABC. Une belle sculpture en plus d'un certificat encadré comme membre honorifique de l'ABC.

3. Adoption du procès-verbal (5 décembre 2008)

Approuvé en principe assujetti aux modifications mineures.

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC :

4. Mises à jour – Groupes de liaison spécialisé

(a) Barreau autochtone et Barreau en droit des autochtones

Peter Grant a parlé au nom du Barreau autochtone en faisant un survol de la réunion sur le droit des autochtones à Victoria. Ils travaillent à l'élaboration de lignes directrices pour donner des outils en matière de pratiques autochtones et en ce qui concerne les aînés en tant que témoins. La magistrature et les cours ont été très ouverts à cette initiative et c'était une expérience d'apprentissage pour tout le monde. Le juge Lemieux a fait un bref rapport sur les politiques concernant l'interrogatoire des autochtones aînés et comment assurer le respect envers ces derniers en tant que témoins.

Le juge en chef Lutfy a souligné le travail des juges Lemieux et Phelan ainsi que les autres membres de la magistrature.

(b) Droit de l'immigration

Mario Bellissimo s'est présenté et il a parlé au nom de la section du droit de l'immigration. Il a fait un survol de la conférence qui a eu lieu à Whistler en 2009. Il a indiqué que le juge en chef Lutfy et la juge Snider avaient participé activement à cette conférence.

Il a souligné que la Cour continue à traiter les demandes d'autorisation d'une manière expéditive, quoiqu'il y ait une attente sous peu d'une augmentation de demandes.

M. Bellissimo a aussi mentionné que la liste des autorités en matière d'immigration est bien entamée et qu'il espère pouvoir fournir un produit à la Cour en automne.

Finalement, il a indiqué qu'il y aura une réunion régionale de la section du droit de l'immigration en septembre.

Le juge en chef Lutfy a félicité M. Bellissimo sur la publication de son nouveau livre sur l'inadmissibilité

et le droit pénal en matière d'immigration.

Le juge en chef Lutfy a noté l'arriéré de 60 000 dossiers devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Cour fédérale a établi un groupe de travail qui révisera les pratiques et les procédures en matière d'immigration et de statut de réfugié.

c) Propriété intellectuelle

Susan Beaubien a parlé au nom du barreau de la propriété intellectuelle. Il y a eu une réunion annuelle du barreau de propriété intellectuelle le 30 avril avec la participation de plusieurs membres de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale. Il y avait eu aussi une réunion plénière, ainsi qu'un volet de formation permanente au Hilton du Lac Leamy.

Elle a fait référence à la présentation du juge en chef Black de la Cour fédérale de l'Australie lors de la réunion plénière et comment sa présence était appréciée par les membres du barreau de la propriété intellectuelle.

Une discussion intéressante fut entamée concernant l'Avis aux parties et à la communauté juridique sur la rationalisation des causes complexes de la Cour fédérale, qui s'applique à toute cause, et non seulement qu'en matière de la propriété intellectuelle.

Lors du petit déjeuner du colloque sur la formation permanente, le juge en chef Richard a fait une allocution en ce qui concerne la plaidoirie en appel des causes de la propriété intellectuelle.

Il y a eu aussi un dîner de l'Association du Barreau canadien pour les juges en droit de la propriété intellectuelle au Musée canadien des civilisations le 30 avril durant lequel le juge en chef Richard, le juge Décary, le juge Gibson et Monsieur Alex Machlin furent honorés avec les caricatures spéciaux.

(d) Droit maritime

Simon Barker a parlé au nom de la section du droit maritime. Il a fait un survol de leur dernière réunion à Montréal et il mentionnait sa reconnaissance envers la juge Mactavish de sa présence et de sa révision par rapport aux témoins experts devant la Cour fédérale. M. Barker a souligné que la section du droit maritime avait fourni des représentations au Comité des règles des Cours fédérales concernant les règles proposées visant les témoins experts et que la section continue à suivre avec intérêt les développements à cet égard.

5. Divulgence électronique et le principe Sedona (renvoi à la Cour fédérale)

Kerri Froc a parlé au nom de la section du litige civil qui s'intéresse à comprendre si la Cour fédérale considèrera l'adoption, sous quelque forme, du principe Sedona en ce qui concerne la divulgation électronique. Le juge Phelan a répondu que la divulgation électronique n'est pas encore devant la Cour fédérale, quoiqu'il y a déjà un système électronique en vigueur et d'autres possibilités seront considérées également. Dans ce contexte, la Cour fédérale considère aussi des normes uniformes pour le barreau.

6. La politique de la Cour suprême du Canada sur le droit à la vie privée, laquelle politique limite la capacité d'une partie d'inclure des renseignements personnels dans les documents judiciaires

Kerri Froc, de la part de l'ABC, se demande si les Cours fédérales adopteront une politique similaire à celle de la Cour suprême du Canada en ce qui concerne les renseignements personnels.

Le juge en chef Lutfy a répondu que la Cour fédérale ne le fera pas en ce moment, tout en soulignant que la Cour est très sensible aux renseignements personnels. Il préférerait examiner plus profondément le processus confidentiel et privé devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en comparaison avec la nature publique du même dossier en révision judiciaire devant la Cour fédérale.

Le juge O'Reilly s'intéresse aux politiques de la CSC et il considèrera les partager avec le Comité de communications de la Cour fédérale aux fins de discussion.

POINTS SOULEVÉS PAR LES COURS:

8. Mise à jour du Comité des règles des Cours fédérales

Le juge en chef Richard a fait un survol du travail du Comité des règles des Cours fédérales avec l'emphase sur les projets suivants :

- (i) publication finale des règles sur le jugement sommaire dans la Partie II de la *Gazette du Canada*;
- (ii) publication finale des règles procédurales dans la Partie II de la *Gazette du Canada*;
- (iii) publication au préalable des règles sur les témoins experts dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

9. Mise à jour – Cour fédérale

Le juge en chef Lutfy a mentionné que tout semble bien aller devant la Cour fédérale.

Il a souligné que certains collègues séniors sont inquiets par rapport à la compétence et à la durée d'une cour statutaire. La préférence est d'entamer une discussion ouverte avec le ministère de la Justice à ce sujet.

Le juge en chef Lutfy a demandé au juge O'Reilly de parler au sujet de l'initiative de la Cour fédérale concernant l'information publique.

Dans son rôle en tant que président du Comité de communications pour la Cour fédérale, le juge O'Reilly s'est penché sur le fait qu'il n'existe aucune politique concernant l'admissibilité des appareils électroniques dans les salles d'audience (*i.e* permission d'amener les « blackberries » et les ordinateurs portatifs dans les salles d'audience). Le site web de la Cour fédérale affichera sous peu une politique au sujet des communications ouvertes pour les membres de la presse parlementaire ainsi que pour les avocats

10. Mise à jour de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires, M. Raymond Guenette

M. Guenette a fait un rapport sur plusieurs initiatives du Service administratif des tribunaux judiciaires. La question principale relève de l'amalgamation des cours et le Service dans l'édifice Thomas D'Arcy McGee (TDM) au 90, rue Sparks.

Il a souligné le fait qu'il y aura une section à part dans l'édifice TDM pour les instances désignées et qu'elle sera complétée au printemps 2010. Le greffe sera éventuellement relocalisé au rez-de-chaussée de l'édifice TDM, ce qui permettra un meilleur accès au public.

M. Guenette a aussi suggéré qu'il y aura les consultations avec l'ABC cet automne en ce qui concerne les initiatives du Service pour les salles d'audience électroniques.

Il a mentionné le succès du déménagement à Hull de l'information et de la gestion des dossiers.

Finalement, M. Guenette a fait référence à l'appui du gouvernement fédéral de façon globale en ce qui concerne les initiative du Service, nonobstant le défi persistant d'allocation des fonds financiers.

11. Prochaine Réunion

12. Varia (M. Simon Barker)

Simon Barker a offert plusieurs gentils commentaires à l'occasion de la retraite du juge en chef Richard, et il a fait référence à la cause « Irving Whale » sur laquelle le juge en chef Richard présidait à l'époque et pour laquelle M. Barker était avocat. M. Barker a ensuite offert au juge en chef Richard un morceau du navire Irving Whale comme cadeau spécial.

13. Mot de la fin

Le juge en chef Richard et le juge en chef Lutfy ont remercié tout le monde de leur participation.

Le juge en chef Richard a remercié de nouveau l'ABC de leurs gentils mots concernant sa retraite, et il a remercié M. Joubert de sa présentation ainsi que M. Barker de son cadeau spécial.